

**COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU VENDREDI 29 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt-neuf août à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le vingt-six août 2014, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11	
Présents : 09	Votants :	09	Pouvoirs : 0

Présents : Mesdames Helen HENDERSON, Catherine ESCOFFRE-ROIG, Martine LE FLOC'H, Marie-Françoise MILLELIRI, Messieurs Jean-Paul CAHN, Claude CAILLOU, Thierry DESVIGNES, François GALET, Jean-Luc LEGAY.

Absents : Céline LEMAIRE, Paul DESBROSSE.

Désignation du secrétaire de séance : Thierry DESVIGNES est désigné secrétaire de séance.

A la demande d'Helen Henderson, les conseillers observent une minute de silence à la mémoire de Monsieur Roger FEUILLAS et de Monsieur Bernard DOMER, tous deux décédés cet été.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2014: Le procès-verbal du 27 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

2014-37 Décision modificative au Budget Primitif 2014.

Madame Henderson informe l'assemblée que lors de l'élaboration du Budget Primitif 2014, l'article 1641 – remboursement avances Agence de l'Eau - a été pourvu à hauteur de 121 € au lieu de 744 €. Cette dépense concerne la réserve incendie de Boisminard. Pour pouvoir honorer l'échéance du 2^{ème} contrat, il faut donc prévoir un complément à cette imputation :

Compte d'imputation	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
2184- Mobilier DEP. INVESTISSEMENT	3 468.00	- 623.00	2 845.00
1641- Remb. Agence de l'Eau DEP.INVESTISSEMENT	121.00	+ 623.00	744.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, accepte la décision modificative n° 1 au budget primitif 2014.

2014-38 Approbation du renouvellement du nom du domaine du site internet, et de son hébergement, remboursement de la dépense.

La dépense pour le renouvellement du nom de domaine de notre site internet a été prévue au budget primitif 2014 à l'article 6156.

Cet achat se fait obligatoirement par internet et de ce fait son paiement exige une carte bancaire dont la commune n'est pas pourvue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que Madame Helen Henderson paie directement par internet, sur ses fonds propres, le montant de 71,86 €, et autorise que cette dépense lui soit intégralement remboursée.

2014-39 Travaux de voirie allée Saint Jacques et rue de Boisminard afin d'améliorer la récupération des eaux pluviales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis reçus de l'entreprise D.LALY de Puiseaux (Loiret) et présentés par Claude CAILLOU. Il s'agit des travaux de l'allée St Jacques pour « canaliser » l'eau vers la pente pour éviter le bouchage du puisard en cas de forte pluie à hauteur de 5 133,25 € TTC, ainsi que pour le raccordement de la canalisation située face à La Chèvrerie et devant le n° 1 rue de Boisminard jusqu'à la chaussée drainante à hauteur de 3 961,02 € TTC. Un reprofilage de la chaussée face au château d'eau de Boisminard est compris dans le devis.

Les travaux peuvent être réalisés avant l'hiver.

2014-40 Travaux d'électricité : mise aux normes du tableau électrique de l'église.

Le conseil municipal décide de grouper cette délibération avec la suivante portant le numéro 2014-41.

2014-41 Travaux d'électricité : raccordement local technique au tableau de la mairie et divers.

Le conseil municipal prend connaissance des trois devis communiqués par Paul DESBROSSE qui a rencontré 3 entreprises concernant les mises aux normes des tableaux électriques et quelques modifications à réaliser à la mairie et à l'église.

Actuellement le local technique est branché au tableau électrique de la salle polyvalente qui bénéficie d'un abonnement « tarif tempo ». Pour éviter les journées au tarif rouge (les plus chers : 22 jours sur la période de novembre à mars) pour le chauffage du local technique, il est proposé de brancher le local technique sur le tableau de la mairie (tarif normal). François GALET fait remarquer que le chauffage électrique du local technique pourrait être doté d'une horloge au niveau du tableau afin de prendre en compte les heures de présence de l'agent communal.

Claude CAILLOU souligne les différences de prix présentés selon les différentes propositions de branchement et donc d'équipement.

Après délibération sur les montants, le conseil municipal à l'unanimité mandate Mme le Maire afin de passer la commande, après qu'elle se soit référée à Paul DESBROSSE et François GALET dès qu'ils auront mené une réflexion sur les différents choix techniques proposés dans les devis.

2014-42 Achat d'un véhicule utilitaire et d'une remorque.

Actuellement, le tracteur est utilisé pour presque tous les travaux ; l'agent technique, Jean LEJARRE, utilise également souvent son véhicule personnel pour la distribution de courrier, moyennant une indemnité de carburant.

Avec l'arrivée d'un nouvel employé municipal, s'offre l'occasion de redéfinir son rôle et parallèlement l'utilisation du tracteur (qui ne nécessite pas de permis poids-lourd dans le cadre d'employé municipal). Un bon nombre de tâches pourrait être accompli en utilisant

un véhicule utilitaire avec remorque, par exemple : portage de la tondeuse, ramassage des feuilles, arrosage des plates-bandes, transport à la déchetterie, etc., et garder l'utilisation du tracteur pour les travaux des chemins et dans les bois. De cette façon la commune compte allonger la durée de vie du tracteur.

Jean Luc LEGAY pose des questions sur la consommation de fuel du tracteur, ainsi que sur la puissance nécessaire à un véhicule utilitaire pour tracter une remorque.

La nécessité d'une porte latérale au véhicule utilitaire est évoquée ainsi que le freinage intégré à une remorque capable de prendre en charge le tracteur tondeuse que possède la commune. La remorque actuelle n'est pas freinée.

Claude CAILLOU précise que pour le déneigement, l'agent technique actuel utilisait son tracteur personnel, celui de la commune n'étant pas assez puissant pour supporter la lame anti-neige. Une convention sera donc établie avec Jean LEJARRE pour qu'il prenne en charge le déneigement après son départ en retraite, au moins pour l'hiver 2014/15.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les devis présentés par Claude CAILLOU et à commander un véhicule utilitaire style Renault Kangoo à hauteur de 5 500 € TTC et une remorque attelée freinée à hauteur de 2 113,90 € TTC.

2014-43 Modification du périmètre du SIARCE suite à la demande d'adhésion des communes de Milly-la-Forêt et Tigery.
--

Madame HENDERSON informe l'Assemblée que le SIARCE sollicite l'accord des communes adhérentes afin d'accueillir au sein du syndicat les communes de Milly-la-Forêt et Tigery. Ces adhésions nécessitent une modification des statuts du SIARCE portant sur son périmètre.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 5212-16 et L 5212-17 du Code général des collectivités territoriales relatifs au fonctionnement des syndicats de coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-20 relatifs aux modifications statutaires,

Vu la délibération du conseil municipal de Tigery, en date du 7 janvier 2014, ayant pour objet d'adhérer au SIARCE au titre de la compétence *Entretien des espaces publics communaux jouxtant un cours d'eau*,

Vu la délibération du conseil municipal de Milly-la-Forêt, en date du 25 juin 2014, ayant pour objet d'adhérer au SIARCE au titre de la compétence *Conseil et expertise aux collectivités dans l'élaboration et le suivi des projets et opérations d'aménagement*,

Vu les délibérations du Comité syndical du SIARCE, en date du 22 mai et 10 juillet 2014, portant approbation des adhésions des communes de Tigery et Milly-la-Forêt aux titres des compétences précitées,

Considérant que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Tigery et Milly-la-Forêt,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) des communes de Tigery et Milly-la-Forêt,

Approuve les statuts modifiés par l'extension du périmètre du SIARCE, tels que joints en annexe.

2014-44 Renouveau du contrat de prestations avec la SACPA.

Le service de la SACPA pour animaux errants coûte 348,78 € HT /an. Or il s'avère laborieux dans son application pouvant laisser un animal errant à la charge de la commune à cause d'un délai d'intervention de plusieurs jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas renouveler la convention, de se rapprocher de l'association des amis de Mathurin à Larchant pour les chats et de continuer à mettre à disposition le local communal existant pour pallier aux incidents possibles avec les chiens errants.

2014-45 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Nanteau-sur-Essonne rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Nanteau-sur-Essonne estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Pour toutes ces raisons la commune de Nanteau-sur-Essonne soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour le soutien de cette motion.

2014-46 Organisation Fête du Village du 7 septembre 2014.

Tous les conseillers seront présents pour ce jour de fête.

Catherine ROIG expose le déroulement des préparatifs, de la fête et établit un planning de la participation de chacun des conseillers.

Divers :

- Le SIARCE a adressé son rapport d'activité à la commune. Il est donc disponible et consultable en mairie aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

- Employé communal :
Sur les 10 candidatures reçues, cinq candidats ont été reçus. Leurs compétences en espaces verts ont été remarquées. L'embauche étant du ressort du Maire, Helen HENDERSON a fait le choix d'un candidat avec le soutien des adjoints, de Claude CAILLOU et de Paul DESBROSSE.
Clément PORTEFAIX, 29 ans, habitant Boigneville, commencera à travailler pour notre commune le lundi 1er septembre 2014. Ses horaires de travail, 8h – 12h, 13h – 16h seront susceptibles d'être adaptés en fonction des impératifs saisonniers
Claude CAILLOU et Helen HENDERSON seront ses référents, pour un CDD de 6 mois renouvelable une fois avant d'être stagiaire (un an) de la fonction publique pour accéder enfin au titre de titulaire.
Jean LEJARRE, l'agent technique, est en congés payés (bien mérités) jusqu'au 30 septembre, il quittera son poste pour prendre sa retraite au 1^{er} octobre 2014.
Prochainement, une invitation sera diffusée auprès des habitants afin de partager le verre de l'amitié pour son départ en retraite.

- Claude CAILLOU et Helen HENDERSON ont fait un inventaire des outils appartenant à la commune.

- Helen HENDERSON informe les conseillers que Claude CAILLOU a fait don à la commune d'un réfrigérateur pour la salle des associations et le remercie.

- Helen HENDERSON informe les conseillers que les travaux du contrat triennal de voirie vont pouvoir être lancés, nous avons reçu la notification de l'accord d'une subvention du conseil général à hauteur de 51 595 €. Les autres aides reçus par la commune pour ce projet sont : 23 720 € de l'enveloppe parlementaire de la Madame la députée Valérie LACROUTE, 1 287 € de la part du conseil général pour « l'entretien de la voirie » et 4 305 € du produit des « amendes de police », soit 80 907 € de subvention sur une estimation du montant des travaux de 157 620 € HT.
L'annonce d'appel d'offres a été faite le 18 août 2014 dans le journal « la République de Seine-et-Marne », ainsi qu'une annonce dématérialisée. La date limite pour le dépôt des candidatures est le vendredi 12 septembre. Les plis seront ouverts le 16 septembre 2014 par les membres de la commission voirie.

- L'appel d'offres concernant la révision du PLU sera donc un peu retardé.

- SPANC Parc : le 12 septembre 2014 à La Chapelle la Reine, réunion publique organisée par le SPANC de présentation et d'information sur la phase 3 du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées en priorité 1. Avec le programme de cette réunion publique, un courrier a été adressé par la mairie à tous les propriétaires concernés, les informant de l'intérêt de participer au programme de réhabilitation du SPANC pour « l'étude de sol » afin de bénéficier d'un tarif intéressant.
- Le Parc naturel régional du Gâtinais français (PnrGf) a envoyé une stagiaire cet été pour faire un recensement des chemins de notre commune qu'elle a trouvé très bien entretenus.
- Les panneaux d'affichage en bois à l'extérieur de la mairie vont devoir être remplacés. Une subvention du PnrGf est possible dès lors que ces derniers font partie du petit patrimoine rural.
- Catherine ROIG informe le conseil que Cédric TRENTESAUX sera présent à l'église de la commune le 21 septembre 2014 à partir de 15h lors des journées du Patrimoine. Il a choisi le clocher de l'église de Nanteau-sur-Essonne pour son étude d'architecte des Monuments historiques.

Mme le maire propose un tour de table afin que chaque conseiller puisse s'exprimer.

- Thierry DESVIGNES demande une réflexion sur l'emplacement de l'arrêt bus devant l'abribus situé à « Boulogne » en direction de Malesherbes à Nanteau-sur-Essonne, considérant le danger qu'il puisse porter aux conducteurs quand le bus est à l'arrêt.
- Martine LE FLOC'H propose de sortir le prochain bulletin en début du mois d'octobre.
- Jean-Luc LEGAY signale que les parents qui travaillent cherchent une solution pour transporter leurs enfants de l'école à la cantine de la base de Buthiers le mercredi après l'école, ce service n'étant pris en charge ni par le SIGEGAS ni par la Base de Buthiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

Thierry DESVIGNES
Le Secrétaire